

Situation actuelle

Dans le cadre de la Loi de Refondation de 2013, la maintenance des réseaux et des ordinateurs pédagogiques et administratifs des EPLE est progressivement reprise par les collectivités territoriales.

Ce document présente l'évolution des missions liées au numérique actuellement assurées par des enseignants. Certains sont appelés « administrateurs réseaux » d'autres « référents numériques ».

Ces missions peuvent être schématiquement réparties en quatre grandes catégories d'activités, traversées par une cinquième. La fonction dite « administrateur réseau » a vocation à disparaître d'ici trois ans.

Conseil



- Conseiller l'équipe de direction sur :
 - la place du numérique dans le projet d'établissement
 - l'organisation du plan de formation au numérique
 - l'accompagnement des équipes
 - le choix des indicateurs de suivi du projet numérique
 - le dialogue avec les collectivités autour des choix techniques, des équipements, des investissements.
- Assurer le relais de la politique académique et nationale
- Suivre le conseil du numérique
- Organiser une interface entre l'ensemble des utilisateurs et les personnes chargées par les collectivités de l'assistance et de la maintenance des équipements

Aux équipes
(dont celle de
direction)

Usages pédagogiques



- Animer des temps d'échanges, de réflexion ou de formation dans son établissement
- Accompagner le développement des usages pédagogiques
- Aider à la mise en œuvre de projets pédagogiques
- Proposer des exemples de pratiques
- Assurer une veille concernant les ressources numériques et les productions nationales et académiques.
- Orienter les enseignants vers des formations adaptées à leurs besoins et les aider si nécessaire
- Accompagner le choix de ressources pédagogiques

Aux usages

Assistance



Technico-
pédagogique

Aux ressources
et aux services

Administration du réseau

- Installer, gérer des serveurs réseaux
- Gérer le domaine (annuaire utilisateurs)
- Installer et maintenir des ordinateurs
- Installer et maintenir des logiciels
- Gérer le parc informatique
- Gérer des services de vie scolaire
- ...




Administration des services

Par délégation du chef d'établissement :

- Assurer la mise à jour des données et le fonctionnement des services
- Respecter les règles de sécurité propres aux données hébergées.
- Maintenir le site d'établissement
- Gérer les services distants : ENT, Folios, les services de vie scolaire
- Administrer les comptes utilisateurs des différents services (dont réseau)



 Progressivement prise en charge par la collectivité territoriale :
courriers aux établissements

La répartition des activités entre enseignants est variable selon les établissements : un seul assure parfois l'ensemble, pour d'autres un partage très fin des tâches est établi entre plusieurs professeurs.

Un cas assez courant est un partage entre deux professeurs. L'un « administrateur réseau » assure « administration des services et du réseau » et l'autre « référent numérique » s'occupe des « usages pédagogiques ». Le « conseil » et « l'assistance aux usagers » est pris en charge par l'un ou par l'autre selon les situations et les compétences respectives.

Toutes les situations intermédiaires existent.



IMP : [circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015](#)

Situation après l'évolution de la maintenance

La prise en charge de la maintenance par les collectivités territoriales supprimera la partie « administration du réseau ».

Les trois autres catégories d'activités (le conseil, les usages pédagogiques et l'administration de services) ainsi que l'assistance aux usagers nécessiteront encore l'intervention d'enseignants. De même, l'assistance technico-pédagogique restera également une nécessité.

Conseil



- Conseiller l'équipe de direction sur :
 - la place du numérique dans le projet d'établissement
 - l'organisation du plan de formation au numérique
 - l'accompagnement des équipes
 - le choix des indicateurs de suivi du projet numérique
 - le dialogue avec les collectivités autour des choix techniques, des équipements, des investissements.
- Assurer le relais de la politique académique et nationale
- Suivre le conseil du numérique
- Organiser une interface entre l'ensemble des utilisateurs et les personnes chargées par les collectivités de l'assistance et de la maintenance des équipements

Aux équipes
(dont celle de direction)

Usages pédagogiques



- Animer des temps d'échanges, de réflexion ou de formation dans son établissement
- Accompagner le développement des usages pédagogiques
- Aider à la mise en œuvre de projets pédagogiques
- Proposer des exemples de pratiques
- Assurer une veille concernant les ressources numériques et les productions nationales et académiques.
- Orienter les enseignants vers des formations adaptées à leurs besoins et les aider si nécessaire
- Accompagner le choix de ressources pédagogiques

Aux usages

Assistance



Technico-pédagogique

Aux ressources et aux services

Administration des services en ligne

Par délégation du chef d'établissement :

- Assurer la mise à jour des données et le fonctionnement des services
- Respecter les règles de sécurité propres aux données hébergées.
- Maintenir le site d'établissement
- Gérer les services distants : ENT, Folios, les services de vie scolaire
- Administrer les comptes utilisateurs des différents services (dont réseau)



Ces missions recouvrent les fonctions de « référent numérique ».

Elles peuvent être prises en charge par plusieurs enseignants de l'établissement selon les compétences, la disponibilité de chacun et les besoins de l'établissement.

Chaque enseignant est « référent numérique », il reçoit une lettre de mission précisant ses champs d'intervention et le chef de l'établissement lui attribue une indemnité pour mission particulière (IMP).

Le montant total des indemnités concernant les missions de « référent numérique » pour un établissement est compris entre 1250 € et 3750 €.

1. **Un réseau** : celui des référents numériques qui assure dans chaque établissement un relais local de la DANE chargé de porter la stratégie académique et nationale.
2. **Des animateurs de réseau** : dans chaque département un enseignant collaborateur de la DANE anime le réseau local des référents numériques.
3. **Des formations** : à destination des référents numériques et des chefs d'établissement.